

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° II-2537

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 2419 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:****Mission « Travail et emploi »**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 14 par les mots :

« ainsi que de l'immense précarité des étudiants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La moitié des boursiers sont échelons 0bis et 1 donc touchent moins de 200€. Seulement 7% touchent le niveau maximal de bourse, qui n'est d'ailleurs que de 567€. Pour cause, les critères sont trop raides. En regardant le simulateur du gouvernement : si des parents déclarent gagner 6.000€ annuels (500€/mois), vivre entre 30 et 249km du lieu d'étude et avoir un autre enfant à charge, l'enfant étudiant n'aura droit qu'à l'échelon 6 : 483€.

L'aide proposée par le gouvernement doit mentionner la lutte contre la pauvreté des étudiants pour pallier la non-efficacité du système de bourse.